



Avis technique – Procédure Simplifiée (118)

Recyclabilité d'une brique de sucre papier-carton/plastique

Différentes contenances : 500 g ou 750 g

DESCRIPTION DE L'EMBALLAGE	GENERALITES	
	Demandeur	Saint-Louis
	Date de la demande	2018
	Dénomination	Precise Pack
	Marché	Agroalimentaire
	Type de produit emballé	Produits alimentaires
	DESCRIPTION DE L'EMBALLAGE	
	Forme	Brique rectangulaire
	Contenance	Respectivement 500 g et 750 g
	Masse vide	SI 500 g - 19,6 g SI 750g - 23,4 g
	ELEMENTS CONSTITUANTS	
	Corps de l'emballage	SI 500 g - Papier-carton (85,6%) et plastique (14,4%) SI 750 g - Papier-carton (87,6%) et plastique (12,4%)
	Système de fermeture	Embase PE (1,6g) + capuchon PE (1,7g)
	Type d'encre/vernis	Acrylique (Impression offset) et vernis UV
	Type de colle	-
	COMPOSITION DU CORPS DE L'EMBALLAGE¹	
	Papier-carton	SI 500 g - Papier-carton 85,6% SI 750 g - Papier -carton 87,6%
	Plastique	SI 500 g - PE et OPP-PE 14,4% SI 750 g - PE et OPP-PE 12,4%
Encre	Acrylique (impression offset) et vernis UV	
⇒ <i>Elément majoritairement fibreux</i>		
AVIS REFERENTS		
Avis Techniques n°4, n°32, n°33		

PRE-REQUIS

- Le corps de l'emballage est constitué de plus de 50% (en poids) de papier-carton : cet emballage relève donc de la filière « Emballage papier-carton ».
- Conformément à l'avis général concernant l'impact des emballages ayant contenu des denrées alimentaires sur le recyclage du papier-carton (AG n°2), cet emballage devra être exempt de tout débris alimentaire pour pouvoir être intégré à la filière « Emballage papier-carton ».

¹ Le calcul de la part de papier-carton dans le corps de l'emballage est basé sur le poids des cinq matériaux d'emballage de référence (papier-carton, plastique, aluminium, acier, verre).

EVALUATION DES IMPACTS

CARACTERISTIQUES EVALUEES LORS DU RECYCLAGE	CORPS DE L'EMBALLAGE		
RENDEMENT FIBREUX	Fort		
MATIERES DISSOUTES ET COLLOÏDALES	Vernis	Encre	Colle
	-	-	-
ÉNERGIE DE PULPAGE	-		

* en condition minimale d'utilisation ** incluant humidité naturelle et liquide résiduel



⊘ Pas d'impact ⌘ En cours d'étude > Impact environnemental

CONCLUSIONS DU CEREC

D'après les avis techniques cités en référence, le corps de l'emballage se désintègre facilement dans les conditions industrielles de recyclage papetier.

De ce fait, le CEREC émet un avis favorable quant à la recyclabilité de cette brique au sein de la catégorie 5.03A par référence à la Norme NF EN 643 regroupant les emballages en papier-carton complexés relevant du circuit municipal.

RECOMMANDATIONS DU CEREC

ECO-CONCEPTION : PISTES D'AMÉLIORATION DE L'EMBALLAGE

A fonctionnalité équivalente, le CEREC recommande de limiter la teneur en matériau plastique pour augmenter la part de la fraction fibreuse. En effet, en dépit de son élimination par classage à fentes, le plastique est à l'origine d'une baisse du rendement de recyclage et d'une augmentation des rejets pour l'industrie papetière.

Au-delà de la bonne recyclabilité de l'emballage dans les conditions de régénération utilisées, certains éléments pourraient être améliorés et d'autres, précisés, notamment :

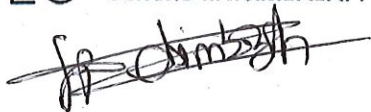
- d'utiliser des encres sans dégorgeement afin de limiter les turbidités dans les eaux de process ;
- d'éviter l'utilisation d'adjuvants contenant des huiles minérales, en particulier d'encre à base d'huiles minérales afin de prévenir la contamination de la boucle du recyclage emballages par ces substances, ou à défaut d'utiliser des huiles minérales « food grade ».
- d'éviter l'utilisation d'une couleur vive afin de ne pas colorer les fibres de cellulose lors du recyclage et saturer les eaux du process.

CONSIGNES DE TRI

Le CEREC préconise l'ajout d'un pictogramme recommandant de placer la brique dans le bac de collecte sélective.

VALIDATION

 Seheno RATSIMBAZAFY





Gérard LASSERRE

